

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique - Projet TERREAL - Cahaignes

**De :**

**Date :** 19/01/2024 17:05

**Pour :** <pref-projet-terreal@eure.gouv.fr>

Cher Monsieur l'Enquêteur Public,

Suite à notre déplacement pour vous rencontrer le 9 Janvier, nous vous contactons en tant qu'habitants de Cahaignes pour exprimer notre profonde inquiétude concernant le projet proposé par la multinationale TERREAL pour développer une carrière d'argile dans notre région.

Nous vous faisons parvenir par écrit les différents éléments factuels qui nous opposent à ce projet en reprenant les griefs que nous avons pu vous présenter lors de votre permanence du 9 Janvier 2024. Il est à noter que ces sujets ne sont pas classés par ordre d'importance.

### 1. Zones inondables

Comme vous pourrez le constater dans les photos ci-jointes prises la semaine dernière, les champs à travers lesquels TERREAL a dessiné la route entre la carrière et la RD181 sont dans une zone inondable. Dès qu'il pleut, toute cette zone ressemble à une mare. Dans son second projet, TERREAL propose bien des fossés de chaque côté de la route mais sans aucune pente ni moyen d'évacuation. Sans citer le fait que rien n'est explicité quant à la responsabilité de nettoyage ou de curage de ces fossés .

Il nous semble qu'il existe réellement un risque à créer une route dans une zone qui est une mare remblayée au siècle dernier ( le nombre de zones inondables qui ont été aménagées – Vendée / Nord pour les plus connues- et qui font l'objet de catastrophes naturelles quelques années plus tard est très important ces dernières années.) Aucune garantie/engagement sur ce point (ni plan d'action, détails des responsabilités, etc.) n'est décrite dans le projet.

### 2. Camions sur Cahaignes – Zone de décrochage

Dans le second projet proposé par TERREAL, un zone de décrochage des camions est présentée comme étant la solution au non dépôt de terre sur les infrastructures routières actuelles. Là encore, aucune précision quant aux mécanismes prévus ni sur la gestion de cette zone n'est explicité. De la même manière, et cela semble vrai pour l'ensemble des propositions de TERREAL , aucun engagement, ni compensation, ni plan de remédiation n'est proposé en cas de manquement de la part de cette société.

### 3. Camions sur la route D181

Dans ces différents dossiers, la société TERREAL n'utilise que des données globales quant à la circulation sur la route RD181 qui va être utilisée par ses camions pour transporter les matières vers les Mureaux. Or, il nous semble que l'impact d'un camion de 40T au démarrage d'un stop, ou en terme de circulation n'est pas le même qu'un véhicule léger ( Temps de démarrage et distance pour atteindre la vitesse autorisée, gestion des sens giratoires, descente pour atteindre l'entrée de Vernon). Tous ces sujets ne sont pas traités ni estimés et va augmenter significativement les risques d'accident sur nos routes.

Il est aussi important de noter l'impact négatif de cette circulation additionnelle sur le pont de Vernon, déjà sujet à la colère des habitants de notre région en ce qui concerne les difficultés de circulation.

### 4. Camions de remblai

Autant il semble que le trajet des camions sous la responsabilité du groupe TERREAL aient à suivre un trajet fixé avec un certain nombre de points de sécurité (il reste à savoir ce qui se passe en cas de manquement car nous ne voyons pas la maréchaussée être en mesure de surveiller les arrêts obligatoires des camions sur cette nouvelle route), autant nous ne voyons aucun élément ni engagement sur les trajets qui pourront être empruntés par les camions amenant les remblais. Les chauffeurs suivront donc leur GPS, quitte à passer par les rues du village si celles-ci leur permettent de gagner du temps ou de la distance. (Pour information, c'est actuellement le cas avec

les camions de transport de betteraves provoquant la colère des riverains tant sur les désagréments que sur la sécurité – et sur une période de temps réduite.)

#### 5. Manque de valeur pour les habitants de notre région

A la vue du dossier présenté par TERREAL, il semble très clair que ce projet n'a aucune plus-value tant pour les riverains de Cahaignes (les premiers à subir les désagréments de cette carrière), les habitants de Vexin Sur Epte, les habitants des communes de l'Eure (à subir les désagréments routiers), que pour les habitants de la région Normandie. Notre territoire devrait donc subir tous les problèmes pour des avantages non actuellement prouvés pour un autre territoire sans aucune contrepartie.

#### 6. Non-respect des règles édictées dans le nouveau PLU

A la lecture du nouveau PLU, il paraît évident que ce projet ne respecte pas les contraintes imposées par celui-ci (Carrières installées au minimum à 1km des habitations ou si cela n'est pas possible, la création d'un écran végétal de boisé de 150m). Il nous semble fondamental que votre enquête prenne en compte les règles qui ont été dictées depuis par nos spécialistes de l'Urbanisme. Il est primordial de prendre en compte en 2024 les données qui ont amené nos élus à prendre des décisions qui n'étaient pas dans l'air du temps en 2016 lors de l'élaboration du projet.

Il semblerait aberrant de ne pas tenir en compte la nouvelle donne de l'urbanisation étant donné le rythme des nouveautés qui s'imposent à nous tant pour le bien être des habitants que les logiques RSE que notre société tente de respecter.

#### 7. Menace quant à l'extension future

Malgré les évolutions proposées par TERREAL dans son second projet en ce qui concerne la proximité de la carrière avec les habitations de notre village, il est important de noter que l'implantation primaire de la carrière n'a pas été modifiée et qu'il existe un vrai risque que cette société, poussée par sa volonté d'augmenter ses revenus dans les années à venir, ait pour projet de prolonger son exploitation au plus près des habitations dans ses prochaines extensions de carrière.

Il est étonnant qu'une société de cette acabit, ayant l'habitude de traiter ce genre de préoccupations n'ait pas pris en compte cette option, pour ne pas dire très suspect !

#### 8. Dégradation de notre paysage

A la vue des schémas d'implantation de la carrière fournis par TERREAL, il est évident que notre paysage, aujourd'hui composé de plaines et de forêts, va être sacrifié. Seuls les engins de travaux, les camions et un paysage de carrière va nous être proposé, que ce soit sur le chemin de ballades situé près de Senancourt ou sur la route de Cahaignes à Authevernes. Rien n'est prévu pour masquer ces activités qui sont loin de présenter une vue de notre belle région.

#### 9. Dévalorisation de notre bien

Enfin, notre dernier point, même si cela n'est pas le plus important dans notre communication, concerne notre propre situation. En effet, le propriétaire terrien, aussi conseiller municipal, ayant cédé la concession à la société TERREAL en 2014-2015 est le même qui nous a vendu notre habitation en Octobre 2017. Lorsque nous avons posé la question quant à tout projet qui pourrait impacter notre futur, la réponse a été négative. (Il est à noter qu'aucune étude de projet avait été déposée, les notaires n'avaient pas officiellement connaissance de cet accord). Malgré les messages passés par TERREAL, nous avons sincèrement un vrai doute quant aux impacts néfastes de ce projet sur notre qualité de vie : Bruits de la carrière et des transports associés, vue de la route devant notre propriété et contraintes sur nos trajets habituels sans compter les potentielles nuisances olfactives et celles des poussières liés aux transports.

En sus d'avoir une route à 200m maximum de notre habitation qui amène une moins-value évidente à notre bien, cette attitude et cette dissimulation d'informations semblent très révélateurs du modèle de communication et des agissements futurs de TERREAL.

Vous noterez, Monsieur l'Enquêteur Public, que de la part d'une société réalisant près de 900 millions d'euros de chiffre d'affaires et qui présente ce projet comme étant leur seule porte de sortie économique, ce second dossier n'a pas été travaillé avec la rigueur et les précisions qui seraient indispensables pour permettre aux autorités compétentes d'avoir un jugement favorable, et ce, avec un délai de gestion de plus de 18 mois depuis l'enquête précédente.

Le groupe TERREAL semble estimer que le pouvoir économique est largement supérieur au pouvoir politique dans notre territoire.

Pour résumer, en sus des éléments concrets cités ci-dessus, nos inquiétudes de manière générale sont les suivantes :

**1. Absence d'Engagements Concrets :**

Il semble qu'il n'y ait pas d'engagements fermes de la part de TERREAL pour garantir la protection de l'environnement et le bien-être de notre communauté. Cette omission soulève des questions quant à la volonté et la capacité de l'organisation à opérer de manière responsable et soucieuse de notre région.

**2. Plan de Remédiation**

L'absence d'un plan de remédiation clair en cas de violation des normes environnementales ou de dommages à la communauté est préoccupante. Ce plan est essentiel pour assurer que des mesures correctives puissent être rapidement mises en œuvre pour minimiser les impacts négatifs.

En espérant que ces différents points vous permettront de mieux appréhender les désagréments de ce projet, tant pour les habitants, que la commune voire l'ensemble des usagers de notre département et ainsi, émettre un avis défavorable à ce projet.

A votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement

Lucile & Jérôme GOUAULT PYGUILLEM

Cahaignes  
27420 Vexin sur Epte

— IMG\_9537.jpg —

---



— IMG\_9539.jpg —

---



— IMG\_9540.jpg —

---



— IMG\_9541.jpg —

---



— Pièces jointes : —

IMG_9537.jpg	111 Ko
IMG_9539.jpg	133 Ko
IMG_9540.jpg	155 Ko
IMG_9541.jpg	156 Ko